**Evaluation à mi-parcours du projet d’appui à la Cour Pénale Spéciale (CPS)**

**Termes de référence de l’évaluation**

1. **Historique et Contexte**

Depuis décembre 2013, la République centrafricaine a été marquée par un violent conflit. Des milliers de civils ont été tués par les parties au conflit et plus de 800.000 personnes ont été déplacées de leurs foyers. Environ la moitié, dont la plupart des musulmans, a trouvé refuge dans les pays voisins. Malgré la mise en place de la transition et la tenue des 2 tours des élections présidentielles, une grande partie du territoire habitée reste sous le contrôle des groupes armés. La crise en République centrafricaine (RCA) et les dynamiques du conflit sont caractérisés par un développement humain extrêmement faible, de profondes inégalités, la mainmise des élites sur les ressources du pays, la violence comme principal moyen d'accéder à des positions politiques et des ressources économiques ainsi que l’impunité pour les graves violations de droits de l’homme.

En 2014, les autorités nationales ont décidé de créer une nouvelle juridiction dans l’ordre judiciaire national : la Cour Pénale Spéciale (CPS). Elle est destinée à enquêter, poursuivre et juger les violations graves des droits humains, y compris les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. La loi portant création de la CPS, dont l’existence est prévue pour une durée de 5 ans, avec possibilité de renouvellement, a été votée par le parlement et promulguée en juin 2015.

L’originalité de la CPS est qu’elle présente une composition mixte, avec la présence aussi bien de magistrats nationaux qu’internationaux en son sein. Rendre les auteurs de graves violations responsables de leurs actes sera une première dans le pays et apportera une contribution importante à la paix et à la sécurité.

Pour atteindre les objectifs qu’elle poursuit en matière de promotion de l’Etat de Droit en RCA, les Nations Unies apportent leur soutien à la CPS à travers le Global Focal Point pour la police, la justice et les affaires pénitentiaires (GFP) et la mise en œuvre du projet conjoint PNUD-MINUSCA d’appui à la CPS dont le document du projet a été signé, le 26 août 2016, par les autorités nationales centrafricaines et les Nations Unies.

Selon ledit document, l’objectif général du projet est de contribuer à la lutte contre l’impunité, à la restauration de l’Etat de droit et à la cohésion sociale et soutenir le processus de réconciliation nationale en vue de construire une paix durable.

Les objectifs spécifiques sont :

* La CPS enquête et instruit les violations de droits de l’homme les plus graves en veillant à l’organisation de procès équitables ;
* Le fonctionnement de la CPS et son personnel sont efficaces et rigoureux ;
* La CPS interagit activement avec la population, assure la participation effective des victimes et témoins au processus judiciaire et contribue à générer de la confiance dans les institutions de l’Etat de droit ;
* La CPS développe les capacités nationales en matière d’Etat de droit, contribue au processus de justice transitionnelle et à la consolidation de la paix.

Pour atteindre ces objectifs, l’appui à la CPS se déroulera en deux phases dont la première, prévue pour durer trois ans, appuiera les enquêtes et l’instruction à travers un soutien à l’unité spéciale des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) de la CPS, aux cabinets d’instruction, à la chambre d’accusation spéciale, au bureau du procureur et au greffe. Elle soutiendra également l’établissement de systèmes d’assistance aux victimes, la protection des victimes et des témoins, l’assistance judiciaire et la défense légale, l’engagement avec la population et la sécurisation de la CPS et de son personnel. Elle sera développée en trois étapes :

* Recyclages et formations des OPJ et du personnel judiciaire ;
* Rénovation et équipement du bâtiment abritant la CPS ;
* Et production d’une stratégie d’enquêtes,
* etc.

La seconde phase, axée sur l’appui aux procès ne fait pas partie du présent projet et les modalités de son soutien seront définies ultérieurement en fonction des résultats atteints par le présent projet.

La mise en œuvre du projet a démarré en août 2016. Conformément à la politique du PNUD et aux accords de partenariats, il est prévu une évaluation externe à mi-parcours du projet à des fins de redevabilité et d’apprentissage. C’est à ce titre que le PNUD recrute un consultant international et un consultant national qui travailleront sous la supervision du Directeur Pays du PNUD, représenté par le responsable de l’Unité Suivi et Evaluation du programme, pour conduire ladite évaluation pour une durée de 30 (trente) jours calendaires.

1. **Objet et portée de la mission d’évaluation**

Il s’agit d’une évaluation de projet inscrite dans le plan d’évaluation du bureau et dans le document de projet. Elle couvrira la période de la vie du projet allant du 26 août 2016 (date de signature du document de projet) au 31 mars 2018.

En plus de la conformité à la politique de l’organisation qui rend obligatoire les évaluations inscrites dans les accords de partenariat, l’objectif principal de la présente évaluation est d’accroître la redevabilité et l’apprentissage au sein du bureau et de l’organisation.

Les résultats obtenus seront utilisés par les différentes parties prenantes du Programme (PNUD, MINUSCA, Ministère de la Justice, ONUFEMMES, USA, France, Pays-bas) à des fins de prise de décisions en ce qui concerne la seconde phase du projet.

La période couverte est celle des 18 premiers mois de mise en œuvre à compter de la signature du document de projet et l’évaluation impliquera toutes les parties prenantes du projet conjoint d’appui à la CPS (PNUD, MINUSCA, OSC, CPS, média, etc.). Même si le projet a réalisé certaines activités de sensibilisation dans les régions, le travail du consultant se limitera à la zone de Bangui.

L’évaluation permettra entre autres de :

* + Porter une appréciation rigoureuse et objective sur la pertinence, l’efficacité, l’efficience, les impacts (ou signes précoces d’impacts) et la durabilité des résultats du projet ;
  + Analyser les atouts et les contraintes ayant jalonné la mise en œuvre du projet ;
  + Identifier les bonnes pratiques et les leçons à tirer ;
  + Formuler des recommandations et proposer des orientations claires pour la suite du projet.

1. **Questions relatives à l’évaluation**

De manière spécifique, cette évaluation de projet doit répondre aux questions suivantes, sans se limiter à ces dernières :

1. Pertinence

* Les résultats et les produits du projet, leurs indicateurs et leurs cibles sont-ils pertinents et appropriés à la situation de développement dans le Pays ?
* Le projet est-il aligné au mandat Système de Nations Unies en général et du PNUD en particulier dans le contexte de la République Centrafricaine ?
* Les produits développés par le PNUD et ses partenaires sont-ils pertinents pour réaliser l’Effet ?
* Les indicateurs de suivi évaluation sont-ils appropriés pour rattacher les produits à l’Effet escompté ?
* Les activités développées ont-elles pu répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des différentes structures de gestion du processus ?

1. Efficacité

* Quel est le niveau actuel de réalisation des produits du projet ?
* Quels sont les principaux facteurs (positifs ou négatifs), internes ou externes à l’intervention du PNUD, qui ont affecté la mise en œuvre du projet ? Comment ces facteurs ont-ils pu limiter ou faciliter les progrès vers la réalisation des objectifs du projet ?
* Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) requises du PNUD, des donateurs et du gouvernement sont-elles anticipées et mobilisées dans les délais appropriées et suffisantes ?
* Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par le PNUD que par ces partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?
* Le projet a-t-il fonctionné avec l’effectif adéquat de personnel, les compétences requises et selon une bonne distribution de tâche ?
* Les mécanismes adéquats de gestion et de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?

1. Efficience

* Etait-il possible d’obtenir les résultats actuels du projet avec moins de ressources ?
* Les différentes ressources (ressources humaines, matérielles et financières) mises à disposition ont-elles été utilisées de manière appropriée pour atteindre les résultats attendus ?
* La stratégie de partenariat développée a-t-elle été appropriée et efficace ? Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?
* Les capacités locales ont-elles été utilisées de manière efficiente lors de la mise en œuvre ?

1. Durabilité

* Dans quelle mesure les questions de durabilité ont-elles été intégrées dans le cadre de la conception du projet ?
* Les capacités humaines et les systèmes de gestion renforcés, ainsi que les innovations apportées vont-elles profiter dans le futur à la partie nationale ?
* Quel est le niveau d’appropriation du projet par la partie nationale ?
* Quelle garantie existe pour la pérennisation des acquis du projet et des applications au développement socio-économique de la République Centrafricaine ?
* Quels pourraient être les obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?
* Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ?

1. Impact

* Quelle impact le projet a-t-il fait ou pourrait faire (signes précoces d’impact) dans la vie des bénéficiaires ?
* Quels sont ou pourraient être les effets positifs ou négatifs, attendus ou non attendus, à court, moyen et long terme sur les individus, les communautés et les institutions de la République centrafricaine ?

1. Prise en compte des dimensions transversales

* Dans quelle mesure le principe d’égalité des sexes a-t-il été intégré à la conception et à la mise en œuvre du projet ?
* Dans quelles mesure le projet a –t-il contribué au renforcement des capacités au niveau national et local ?
* Dans quelle mesure la dimension communication a-t-elle été intégrée à la conception et à la mise en œuvre du projet ?

1. Recommandations

* Sur la base des analyses ci-dessus, comment le PNUD et ses partenaires devraient-ils ajuster dans une même programmation future, ses partenariats, ses stratégies de mobilisation de ressources, ses méthodes de travail et les arrangements de gestion mises en place, pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?

1. **Méthodologie**

Il s’agit d’une évaluation participative. L’approche méthodologique décrite dans cette section, loin d’être figée reste flexible et donc susceptible d’amendements. La méthodologie finale devra émerger d’une concertation entre l’équipe du Programme du PNUD et de ses partenaires de mise en œuvre (MINUSCA et PVNU), le Gouvernement (à travers le Ministère de la justice et des droits humains et le Ministère de l’intérieur et sécurité) et les parties prenantes concernées, particulièrement la Cour Pénale Spéciale, les organisations de la société civile et autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CPS. Elle devra tenir compte des indications contenues dans le Manuel de Planification, du Suivi et de l’Evaluation axés sur les Résultats du Développement.

D’une manière globale, la méthodologie devra comporter :

1. Une analyse documentaire : Elle consultera les documents pertinents relatifs à la mise en œuvre de la CPS (Documents de projet, PTA, textes législatifs et réglementaires, budgets, comptes-rendus de réunions, décisions et instructions écrites, rapports de suivi, monitoring médiatique, documents pertinents émanant d’autres parties prenantes, chronogramme, matériel de formation, plans logistiques, etc.).
2. Une indication précise des données complémentaires à collecter : Il s’agit à cette étape, en tenant compte du résultat de la phase précédente, d’exprimer les données/informations à collecter et auprès de quelles sources pour répondre aux questions relatives à l’évaluation et les outils qui seront utilisés. Avant de passer à la phase suivante, les résultats des étapes (i) et (ii) serviront à préparer le rapport d’évaluation initial qui fera l’objet de validation par un groupe de référence qui sera mis en place.
3. Des consultations/entretiens avec les parties prenantes qui vont entre-autres cibler : les équipes du programme et du projet, les autorités gouvernementales et judiciaires, les bailleurs de fonds, les partenaires de mise en œuvre, les ONG partenaires, les associations de victimes et tout autre intervenant ayant participé à quelque étape que ce soit du processus d’opérationnalisation de la CPS.

Une réunion de démarrage sera organisée avec les membres du groupe de référence afin de clarifier les attentes autour de l’évaluation.

1. **Produits de l’évaluation**

En plus du rapport initial d’évaluation, le produit clé attendu de cette évaluation de projet est un rapport analytique, complet et détaillé qui comprend sans toutefois se limiter aux parties suivantes :

* Résumé sommaire ;
* Introduction ;
* Description de l’intervention ;
* Approche et méthodes d’évaluation ;
* Collecte et analyse des données ;
* Observations et conclusions ;
* Recommandations ;
* Enseignements tirés ;
* Annexes du rapport.

Il ne s’agit pas d’un format prescrit mais d’un schéma type qui présente simplement une façon d’organiser les informations.

Le rapport final d’évaluation doit être précédé par un projet de rapport d’évaluation que le PNUD et toutes les parties prenantes dans l’évaluation vont réviser afin d’assurer que l’évaluation réponde aux critères de qualité requis. Il sera joint à la version finale du document une proposition de plan d’action pour la mise en œuvre des recommandations.

Les principaux critères de qualité pour chaque livrable figure dans le tableau ci-dessous.

| Livrables | Principaux critères de qualité |
| --- | --- |
| Un rapport initial d’évaluation | * Cohérence entre les différentes parties du document ; * Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique ; * Contenu :   + TDRs bien appréhendés par le prestataire ;   + Méthodologie, outils, méthode de collecte proposés permettant de répondre aux questions d’évaluation ;   + Programme de travail détaillé couvrant la période d’évaluation et les zones d’intervention du programme ;   + Répartition des responsabilités.   + Matrice d’évaluation |
| Rapport provisoire de l’évaluation | * Conformité du canevas ; * Représentativité et couverture de l’échantillon ; * Conformité des données collectées aux réalités du pays ; * Objectivité des critères d’évaluation ; * Pertinence de l’analyse ; * Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique ; * Respect du calendrier. |
| Rapport final d’évaluation à mi-parcours et proposition de plan d’action pour la mise en œuvre des recommandations. | * Validation par les parties prenantes ; * Prises en compte des observations pertinentes de l’atelier de validation. |

1. **Profil des consultants**

La Mission sera conduite par une équipe composée de deux (02) consultants dont un consultant international et un consultant national n’ayant jamais travaillé avec le projet conjoint d’appui à la CPS.

***Le consultant international Team Leader***, doit avoir une forte expérience dans la conduite d’évaluations de projets et programme, l’analyse et l’évaluation des aspects juridiques et financiers d’une cour internationale et/ou hybride ainsi que dans la rédaction de rapports d’évaluation. Il aura la responsabilité d’organiser et de superviser le travail de l’équipe d’évaluation. Il aura la responsabilité de la production et de la qualité des documents à soumettre, de la consultation adéquate des différents acteurs impliqués et de tenir le PNUD informé de l’évolution de la mission.

Plus spécifiquement, le consultant international chef de la mission aura le profil suivant :

* Education :
* Master en droit, en administration, sciences politiques, sciences Sociales ou toute autre discipline pertinente ;
* Expérience :
* Au moins 5 ans d’expérience dans le domaine des droits humains avec une connaissance approfondie des crimes visés par la CPS ;
* Expérience dans l’élaboration, la gestion et/ou l’évaluation de programmes similaires dans les pays en développement ;
* Avoir un minimum de 2 de missions d’évaluation similaires conduites au niveau international ;
* Démontrer une connaissance des principes et standards internationaux en matière de justice internationale ;
* Démontrer une connaissance adéquate des méthodes d’évaluation et de suivi des projets de développement en général et celles des agences du Système des nations Unies en particulier ;
* La connaissance du contexte juridique centrafricaine sera considérée comme un avantage ;
* Langues requises :
* Parler et écrire couramment le français avec une bonne connaissance pratique de la langue anglaise.

***Le consultant national :***  en tant que membre de l’équipe d’évaluation, doit avoir une forte expérience en évaluation. Il doit avoir le profil suivant :

* Education :
* Master en droit, en administration ou toute discipline des sciences Sociales.
* Expérience :
* Au moins 5 ans d’expérience dans des domaines de la justice, de préférence reliés aux droits de l’homme,
* Expérience dans l’élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des projets et programmes ;
* Avoir un minimum de 2 de missions d’évaluation similaires conduites au niveau national et/ou international ;
* Démontrer une connaissance approfondie de l’évolution du processus judiciaire en République centrafricaine ;
* Langues requises :
* Parler et écrire couramment le français avec une bonne connaissance pratique de la langue anglaise ;
* Communication orale et écrite en langues locales serait considérée comme un atout.

1. **Offre technique et financière**
   1. **L’offre technique**

L’offre comprend une note méthodologique pour conduire la mission. Cette dernière permettra au panel d’évaluer le consultant sur la base de grille d’évaluation dans le paragraphe 10. **A noter que la méthodologie proposée par le candidat retenu est susceptible d’amendements à la lumière de la revue documentaire et les exigences de l’organisation en la matière pour être soumise à la validation du groupe de référence.**

* 1. **L’offre financière**
* Offre financière détaillée de mission incluant les postes honoraires journaliers et perdiem ;
* Le projet prendra en charge les déplacements liés à l’exécution de la mission ;
* La durée de la mission y compris la remise du rapport final est de 30 jours calendaires.

**L’offre financière du consultant est sujette à négociation sur base des barèmes Nations Unies pour les honoraires, DSA et coûts logistiques et en fonction des disponibilités du budget**.

**DOCUMENTS A INCLURE DANS LA PROPOSITION**

1. Technique :

(i)Note méthodologique pour conduire la mission selon les TDR

(ii) **Formulaire P11** + CV - **expériences similaires et trois références** – contact mail et téléphone –

(iii) Lettre de motivation

2. Offre financière \*

Offre financière détaillée et complète pour **30 jours calendaires** détaillés comme suit :

**Honoraires journalier requis pour 22 jours ouvrés (environ 30 jours calendaires)**

**Détails des autres frais (Perdiems pour 30 jours calendaires, frais visa si applicable, communication etc.)**

\* Marché à prix unitaire

La méthode d’évaluation combinée sera utilisée. Le contrat sera attribué au consultant individuel ayant présenté l’offre évaluée comme étant :

a) Conforme, et

b) ayant reçu le score combiné le plus élevé selon les poids prédéfinis des notes technique et financière

“Conforme” peut être défini comme ayant rempli toutes les conditions techniques requises par les termes de références.

Critères spécifiques de sélection :

\* Poids des critères techniques : 70%

\* Poids du critère financier : 30%

Seules les candidatures ayant obtenu un score d’au minimum 70 points lors de l’évaluation technique seront considérées éligibles pour l’évaluation financière.

Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disant (Fm) de la manière suivante : NF = 100 x Fm /F (F étant le prix de la proposition financière).

Pour finir, les propositions seront ensuite classées en fonction de la note totale pondérée : Note Globale = 0,7XNt + 0,3XNf. L’Offre sera adjugée à l’égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s’engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

1. **Ethique d’évaluation**

Le PNUD détient le droit d’auteur du rapport d’évaluation. L’évaluation sera conduite conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » de l’UNEG accessible sur le site <http://www.uneval.org/document/detail/102>. Les évaluateurs doivent veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations.

1. **Modalités d’exécution**

Le responsable de cette évaluation est le Directeur pays du PNUD, ou son représentant. Il veillera au respect de la politique d’évaluation, des normes et standards de l’organisation, sans compromettre l’indépendance de l’équipe d’évaluation. Un groupe de référence sera mis en place pour la validation de tous les livrables de la mission. Ce groupe sera appuyé au besoin par le Groupe de surveillance constitué des équipes du Bureau régional du PNUD pour l’Afrique.

Pour faciliter le processus d’évaluation, l’équipe de projet va aider à connecter l’équipe d’évaluation avec le personnel du PNUD, le Comité de Pilotage du projet et les principales parties prenantes. Pendant l’évaluation, l’équipe de projet aidera à identifier les partenaires clés à interviewer par l’équipe d’évaluation et fournira les moyens logistiques nécessaires.

1. **Critères de sélection**

Les consultants seront invités à soumettre leurs offres techniques et financières. L’évaluation des dossiers se fera sur la base de :

* La compréhension des TDR
* La méthodologie et le plan de travail
* La qualification et la compétence du personnel proposé (éducation, qualification, expérience générale, expérience spécifique etc.)

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères (pour les deux consultants)** | **Scores maximum (points)** |
| **1.   La compréhension des TDR** | **10** |
| **2.   Conformité du plan de travail et de la méthodologie proposés avec les termes de référence** | |
|          ***Approche méthodologique*** | **40** |
| -       Compréhension de la mission (sur 5 points) |  |
| -       Clarté (sur 5 points) |  |
| -       Cohérence de l’approche (sur 30 points) |  |
| • ***Plan de travail conforme à la méthodologie*** | **10** |
| -       Exhaustivité (sur 7 points) |  |
| -       Clarté (sur 2 points) |  |
| -       Cohérence (sur 6 points) |  |
| **3.   Qualifications et compétences** | |
|          *Qualifications et expériences générales*   * *. Master en droit, en administration, sciences politiques, sciences Sociales ou toute autre discipline pertinente* ou une Maitrise dans le même domaine avec une expérience pertinente; * *Maitrise : …………………7 points ;* * *Masters :………………….8 points ;* * *Doctorat :…………………...10 points* | **10** |
|          *Expériences pertinentes pour la mission*   * 1 mission similaire …………………………….…........................ 10 points * De 2 à 3 missions similaires ………………………….………….…. 25 point * Plus de 3 missions similaires ……………………………………….. 30 points | **30** |
| **Total des points pour l’offre technique** | **100** |
| Le score minimum exigé pour se qualifier est | **70** |
| Score financier 30% | **30** |

1. **Calendrier de l’évaluation**

La consultation se déroulera du 01/06/2018 au 30/06/2018, soit sur une période de 30 jours calendaires répartis à titre indicatif comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Principales activités** | **Durée en jours calendaires** |
| 1 | Faire la revue documentaire | 2 |
| 2 | Rencontrer les parties prenantes (clarification des attentes) | 5 |
| 3 | Rédiger et valider le rapport initial | 3 |
| 4 | Collecter les données/informations sur le terrain | 10 |
| 5 | Analyser les données et rédiger le rapport provisoire | 5 |
| 6 | Tenir la réunion de validation | 1 |
| 7 | Finalisation du rapport final d’évaluation | 2 |
| 8 | Proposition de plan d’action pour la mise en œuvre des recommandations | 2 |
|  | **Total** | **30** |

1. **Modalité de paiements**

Les jalons pour les paiements se déclinement comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Délivrables** | **Délai (cumulé)** | **%** | **Validation** |
| 1ère Tranche : Validation du rapport initial | 10 jours | 25% | Le groupe de référence |
| 2ème Tranche : Remise du rapport provisoire | 25 jours | 50% | Le Spécialiste en S&E |
| 3ème Tranche : Remise du rapport final validé +proposition du plan d’action pour la mise en œuvre des recommandations | 30 jours | 25% | Le groupe de référence |
| **TOTAL** |  | **100%** |  |